

Prix du praticien de l'année

Le Prix du/de la praticien(ne) de l'année reconnaît et honore les dermatologues canadiens qui dispensent des soins de grande excellence à l'ensemble de leur communauté. Leur principal axe d'activité professionnelle doit être la pratique clinique.

Les candidatures seront évaluées en fonction des contributions apportées à la communauté au cours des cinq dernières années civiles.

Admissibilité

- Les candidats doivent être membres de l'ACD au moment de leur mise en candidature.
- Ce prix est ouvert aux membres vivants et ne sera pas décerné à titre posthume.

Processus de mise en candidature

Mises en candidatures

- Les mises en candidature doivent être soumises par les pairs, les collègues ou les stagiaires.
- Des lettres d'au moins deux dermatologues certifiés doivent être jointes au dossier de candidature; celles-ci peuvent inclure la lettre de mise en candidature et/ou une ou des lettres d'appui.
- Personne ne peut se porter soi-même candidat(e).
- Les candidats non retenus peuvent être portés candidats à nouveau l'année suivante.
- Les lauréats du prix ne seront plus admissibles pour le même prix subséquemment.
- Le Comité de l'adhésion et des distinctions évaluera toutes les candidatures, en tenant compte de l'admissibilité et de l'objectif du prix.
- Aucune proposition de candidature reçue après la date limite ne sera prise en considération.

Dossier de candidature

Les candidatures doivent être accompagnées des documents suivants :

1. Une lettre détaillant les raisons de la mise en candidature.
 2. Deux lettres d'appui au maximum.
 3. Un curriculum vitae à jour du ou de la candidat(e), d'un maximum de 20 pages.
 4. Jusqu'à deux autres lettres d'appui de membres de la communauté seront également acceptées.
- Les lettres de recommandation doivent être claires, succinctes, intentionnelles et elles ne doivent pas dépasser deux pages.
 - Toute lettre ou tout document à l'appui supplémentaire soumis en plus des documents énumérés ci-dessus sera supprimé du dossier avant l'évaluation.

Le prix

- L'ACD n'est pas tenue d'accorder le prix chaque année.
- Le prix sera remis lors d'une cérémonie de remise des prix tenue à l'occasion du Congrès annuel de l'ACD.
- Le ou la lauréat(e) recevra des billets pour lui-même ou elle-même et un(e) (1) invité(e) pour assister à la Soirée du président lors du Congrès annuel de l'ACD.